

Downey	Mazankowski	Marchand (Kamloops- Cariboo)	Smith (Northumberland- Miramichi)
Fairweather	Monteith	Munro	Smith (Saint-Jean)
Flemming	Moore	Murphy	Stafford
Forrestall	Moores	Noël	Stanbury
Fortin	Muir (Cape Breton- The Sydneys)	O'Connell	Stewart (Cochrane)
Gilbert	Nesbitt	Orange	Stewart (Okanagan- Kootenay)
Godin	Noble	Osler	St. Pierre
Grills	Nowlan	Otto	Sullivan
Gundlock	Nystrom	Ouellet	Thomas (Maisonneuve)
Harding	Paproski	Pelletier	Tolmie
Harkness	Peddle	Penner	Trudeau
Hees	Peters	Pepin	Trudel
Howard (Skeena)	Ricard	Perrault	Turner (London East)
Howe	Ritchie	Pilon	Turner (Ottawa- Carleton)
Knowles (Winnipeg North Centre)	Rodrigue	Portelance	Wahn
Korchinski	Rynard	Pringle	Walker
Lambert (Bellechasse)	Saltsman	Prud'homme	Watson
Laprise	Schumacher	Reid	Weatherhead
Lewis	Scott	Richardson	Whelan
MacEwan	Simpson	Roberts	Whiting
MacInnis	Stanfield	Rochon	Yanakis—125.
MacInnis (M <sup>me</sup> )	Stewart (Marquette)	Roy (Laval)	
MacLean	Tétrault	Serré	
McCleave	Thomas (Moncton)	Sharp	
McCutcheon	Thompson		
McGrath	Winch		
McKinley	Woolliams		
Mather	Yewchuk—79.		
Matte			

• (3.00 p.m.)

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion rejetée.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Gray
Anderson	Groos
Andras	Guay
Barrett	(St. Boniface)
Basford	Guay (Lévis)
Béchar	Guilbault
Beer	Haidasz
Benson	Hogarth
Blair	Honey
Blouin	Hopkins
Borrie	Howard (Okanagan Boundary)
Breau	Hymmen
Brown	Isabelle
Buchanan	Jamieson
Cadieux (Labelle)	Jerome
Cafik	Kaplan
Clermont	Kierans
Cobbe	Lachance
Corbin	Laflamme
Côté (Richelieu)	Laing
Côté (Longueuil)	Lang
Cullen	Langlois
Cyr	Laniel
Danson	Leblanc (Laurier)
Davis	Lefebvre
Deachman	Legault
Deakon	Lessard (LaSalle)
De Bané	Lind
Douglas (Assiniboia)	Loiselle
Drury	Macdonald (Rosedale)
Dubé	MacEachen
Éthier	MacGuigan
Forest	Mackasey
Forget	McBride
Foster	McIlraith
Francis	McNulty
Gendron	Mahoney
Gibson	Major
Givens	Marceau
Goode	Marchand (Langelier)
Goyer	

[M. l'Orateur.]

NOUVEL AVIS D'IMPOSITION DE LA CLÔTURE

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Au cas où l'on ne statuerait pas sur la motion dont j'ai donné avis hier en vertu des dispositions de l'article 33 du Règlement, je donne ici avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour portant reprise du débat sur la motion «que le troisième rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation soit adopté» et sur tout amendement ou sous-amendement en découlant, je proposerai que ledit débat ne soit plus ajourné.

J'espère qu'il ne sera pas nécessaire de prolonger nos travaux aussi longtemps mais je donne cet avis par surcroît de précaution.

**Une voix:** Vous commencez à comprendre.

MOTION D'AJOURNEMENT À 4 HEURES EN VERTU DE L'ARTICLE 42(1) DU RÈGLEMENT

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, mon nom passera peut-être à l'histoire. Je pense que c'est la première fois qu'un député se soit vu imposer le silence au Parlement par la voie du scrutin. S'il plaît à Votre Honneur, je voudrais qu'on en prenne bien note.

Je désire présenter une motion en conformité de l'article 42(1) du Règlement. Votre Honneur s'est prononcé sur une motion semblable jeudi dernier, le 17 juillet. Celle-ci est de même nature, mais d'un autre genre. Celle